



Assemblée générale

Distr. générale
24 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 122 de la liste préliminaire*

Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011

Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 15

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Orientation générale | 2 |
| Sous-programme 1. | 6 |
| Sous-programme 2. | 8 |
| Sous-programme 3. | 10 |
| Sous programme 4. | 11 |
| Sous-programme 5. | 13 |
| Sous-programme 6. | 15 |
| Sous-programme 7. | 17 |
| Sous-programme 8. | 19 |
| Textes portant autorisation des programmes et des sous-programmes | 23 |

* A/63/50.



Orientation générale

15.1 Le mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui consiste à promouvoir le développement économique et social dans la région de l'Asie et du Pacifique en favorisant la coopération entre ses membres et ses membres associés, découle des résolutions 37 (IV) et 414 (XIII) du Conseil économique et social, qui ont créé cette commission. Le mandat de la Commission a par la suite été précisé dans diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission elle-même. Cette dernière, en particulier, dans la Déclaration de Shanghai, qui figure dans sa résolution 60/1, a souligné l'importance de la coopération régionale et du renforcement des capacités pour relever les défis du développement face à la mondialisation en cours et, dans la Déclaration d'Almaty : Commémoration du soixantième anniversaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, qui figure dans sa résolution 63/1, elle a souligné son rôle en tant que centre de développement régional afin de répondre de manière efficace aux besoins changeants des pays de la région de l'Asie et du Pacifique.

15.2 L'Asie et le Pacifique forment une région diverse et disparate qui présente des résultats inégaux pour ce qui est des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Si l'on considère les chiffres d'ensemble, la région est la plus dynamique et la plus économiquement active dans le monde. Les échanges et les investissements, qui ont progressé de manière exponentielle, ont contribué à arracher plus de 300 millions de personnes aux conditions de pauvreté extrême dans lesquelles elles vivaient. Si le rythme actuel des progrès se maintient, la région devrait atteindre l'objectif de l'enseignement primaire pour tous d'ici à 2015.

15.3 En dépit de ces progrès spectaculaires, la région compte encore plus de 60 % des pauvres recensés dans le monde (641 millions) et près de 70 % du nombre total des personnes (plus de 1,9 milliard) qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base. Plus de 250 000 femmes meurent chaque année pendant leur grossesse ou en couches, et quelque 660 millions de personnes n'ont pas accès à de l'eau salubre. Dans une région riche en ressources énergétiques, 800 millions de personnes vivent sans électricité. La préservation de l'environnement est également en passe de devenir un problème de plus en plus alarmant dans la région, qui représente 34 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et dans laquelle se trouvent 7 des 15 principaux pays émetteurs de ces gaz. À travers le monde, 74 % des accidents provoqués par des catastrophes naturelles se produisent dans des pays en Asie et dans le Pacifique, et 8 des 10 pays les plus fréquemment frappés par des catastrophes naturelles appartiennent à cette région.

15.4 Les progrès notables enregistrés dans certains domaines sociaux et économiques cachent des disparités persistantes d'un pays à l'autre. Le cas des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays d'Asie centrale et du Pacifique est particulièrement préoccupant. C'est ainsi que les pays les moins avancés connaissent des taux de mortalité infantile et maternelle parmi les plus élevés au monde et ne progressent pas suffisamment sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pour réduire la pauvreté et la faim et améliorer l'accès à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Si les échanges, les transports et les travaux d'infrastructure continuent à se développer rapidement, le développement des infrastructures demeure limité dans certaines

parties de la région. Il reste encore beaucoup à faire pour remédier aux conséquences sociales et environnementales de ces changements et de ces insuffisances. En outre, toute nouvelle expansion des échanges et de l'intégration régionale se trouve limitée par la multitude des accords commerciaux bilatéraux et sous-régionaux auxquels participent les pays membres de la CESAP.

15.5 La région de l'Asie et du Pacifique a enregistré des inégalités croissantes au cours des 15 dernières années. Les inégalités de revenus ont notamment conduit à de graves injustices sociales et environnementales. Une proportion croissante des pauvres de la région vit dans des zones où l'environnement est menacé. Dans la plupart des pays, le cinquième le plus pauvre de la population a un taux d'accès à des services d'assainissement qui est moins de 35 % du taux du cinquième le plus riche. Les fortes inégalités diminuent les perspectives de croissance et contribuent à l'effritement de la cohésion sociale dans la région.

15.6 Dans ce contexte régional, l'objectif d'ensemble du programme consistera à promouvoir un développement économique et social viable et sans exclusive en Asie et dans le Pacifique, une importance particulière étant accordée à l'aide fournie aux États membres pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

15.7 Agissant à la fois en tant qu'organisme régional des Nations Unies et que membre des structures institutionnelles en Asie et dans le Pacifique, la Commission continuera de s'attacher à la réalisation des grands objectifs communs à toutes les commissions régionales, à savoir : a) la promotion de l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional; b) la promotion de la mise en œuvre régionale des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement; et c) l'appui au développement régional durable afin de continuer à combler les écarts économiques, sociaux et environnementaux entre les États membres et les sous-régions, notamment par le biais des échanges et des transports. Afin d'atteindre ces objectifs, toutes les commissions régionales continueront de multiplier la concertation, le partage des connaissances et la constitution de réseaux de caractère multilatéral et de travailler ensemble pour promouvoir la coopération interrégionale, à la fois entre elles et en ayant recours à la collaboration avec d'autres organisations régionales concernées.

15.8 L'établissement du plan-programme biennal proposé pour 2010-2011 a bénéficié de l'examen de l'appareil de conférence de la Commission, ainsi que celle-ci l'avait demandé dans les résolutions 58/1, 61/1 et 63/3. Les résultats de cet examen, qui seront soumis à l'attention de la Commission à sa soixante-quatrième session, en avril 2008, visent à promouvoir un système efficace de gouvernance fondé sur les principes d'une efficacité, d'une responsabilisation et d'une appropriation accrues par les États membres. Cet examen, qui a été facilité par le Groupe de travail sur l'appareil de conférence du Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission, a permis de recueillir les vues de tous les membres de la CESAP au moyen de questionnaires d'enquête et d'une série d'évaluations des réunions intergouvernementales passées réalisées dans le cadre de l'appareil de conférence de la CESAP. En outre, cet examen a tenu compte des recommandations formulées à l'issue d'une inspection réalisée par le Bureau des services de contrôle interne (E/ESCAP/64/30) et d'une série d'évaluations de la CESAP, dont une évaluation externe réalisée dans le courant de l'année 2006, qui avait été soumise à la

Commission à sa soixante-troisième session. Les recommandations issues de cet examen ont réaffirmé l'intérêt que présente la Commission en tant qu'enceinte ouverte à tous, où les pays de la région peuvent échanger leurs points de vue, leurs données d'expérience et leurs informations concernant les grandes questions dans les domaines économique, social et environnemental qui présentent un intérêt commun. Cet examen a également mis en lumière la nécessité pour la CESAP de mieux cibler son action, de rechercher un meilleur équilibre entre les besoins de ses membres et d'améliorer la coopération avec les organisations internationales et régionales, y compris avec celles qui appartiennent au système des Nations Unies, afin de mieux tirer parti des synergies et du caractère complémentaire de leur action.

15.9 Si de nombreux sous-programmes du projet de plan-programme biennal proposé pour la période biennale 2010-2011 traduisent la continuité dans l'orientation des travaux déjà entrepris par la CESAP au cours de la période 2008-2009 à la suite de l'examen susmentionné, une attention accrue sera accordée à un certain nombre de domaines au cours de la période de 2010-2011 afin de tenir compte du repositionnement de la Commission en tant que grand centre régional pour la promotion de la coopération entre les États membres en vue de la réalisation d'un développement économique viable et sans exclusive en Asie et dans le Pacifique, et pour répondre à l'appel de la Commission en faveur de la mise en œuvre des recommandations qui figurent dans l'évaluation externe qu'elle a réalisée en 2006.

15.10 Le projet de plan-programme biennal se compose d'un ensemble de huit sous-programmes énumérés dans le présent rapport, qui se renforcent mutuellement et qui correspondent aux priorités des États membres, conformément au nouvel appareil de conférence intergouvernemental qui sera soumis pour examen à la Commission à sa soixante-quatrième session.

15.11 Le ciblage des objectifs et des résultats attendus de l'ensemble des sous-programmes a été amélioré grâce à l'adjonction d'une nette dimension régionale destinée à démontrer la valeur ajoutée par l'action de la CESAP.

15.12 La réduction de la pauvreté et le développement durable seront les objectifs essentiels qui seront intégrés à tous les sous-programmes de la CESAP. Des efforts renouvelés seront déployés à cet égard afin d'intégrer les questions sexospécifiques à tous les sous-programmes et de promouvoir l'égalité des sexes et les préoccupations des groupes vulnérables en tant qu'éléments indispensables de la réduction de la pauvreté et du développement durable pour tous.

15.13 La Commission s'efforcera de devenir une autorité régionale de premier plan en matière d'analyse des grands principes macroéconomiques, sociaux et environnementaux pour un développement durable et sans exclusive, notamment en analysant toute la gamme des bonnes pratiques observées dans la région afin de promouvoir la coopération régionale et la mise au point d'options stratégiques destinées à aider les États membres à prendre des décisions réfléchies au sujet des problèmes de développement. L'analyse des tendances qui influent sur le développement de la région et la mise en œuvre des mandats mondiaux faciliteront la recherche de solutions communes aux problèmes de développement et de consensus, notamment en matière de contributions régionales aux processus mondiaux.

15.14 À partir de ses travaux normatifs et analytiques, la CESAP fournira une assistance technique afin de faciliter la coopération sous-régionale et régionale dans

des domaines jugés prioritaires par les États membres en tirant parti du travail effectué par les équipes de pays des Nations Unies pour répondre aux graves défis du développement, par exemple en ayant recours à des solutions novatrices et à la coopération Sud-Sud.

15.15 Une plus grande priorité sera accordée à l'intégration des préoccupations des pays de la région de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins spéciaux, notamment les 32 pays les moins avancés, les pays sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays dont l'économie est en transition, cela afin de promouvoir leur prospérité économique et sociale. Compte tenu de l'extrême diversité et de la grande étendue géographique de la région, on s'efforcera d'approfondir l'action de la Commission et d'en accroître l'impact dans chacune des sous-régions, mais aussi d'en améliorer le suivi et l'évaluation.

15.16 Compte tenu de la vulnérabilité de la région de l'Asie et du Pacifique aux catastrophes, une plus grande priorité sera accordée aux travaux liés à la réduction des risques de catastrophe ainsi qu'à la nécessité d'une coopération régionale et de partenariats interinstitutions pour y faire face.

15.17 En raison de sa force en tant qu'enceinte régionale de l'Asie et du Pacifique où tous les pays sont représentés, et qui est chargée d'organiser le dialogue intergouvernemental, en particulier pour les questions transfrontières de développement, la Commission travaillera en étroite collaboration et coordination avec d'autres organismes multilatéraux et institutions spécialisées, notamment la Banque asiatique de développement et les organisations sous-régionales.

15.18 La Commission continuera de collaborer avec le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales en tant qu'organisme mondial chargé de garantir la cohérence des services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent des secteurs sociaux et économiques dans les domaines thématiques communs. Des consultations ont eu lieu afin d'améliorer la coordination et la collaboration pour l'établissement du plan-programme biennal proposé pour la période 2010-2011.

15.19 À l'appui de la cohérence à l'échelle du système, la CESAP, qui préside le mécanisme de coordination régionale de l'ONU en Asie et dans le Pacifique, accordera une attention spéciale au renforcement de la coordination, de la coopération et des synergies entre les organismes des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux qui participent au programme « Unis dans l'action » à l'échelon régional. Cela consistera notamment à travailler en étroite collaboration avec les deux organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer les liens analytiques, normatifs et opérationnels du système des Nations Unies pour renforcer le pilier développement de l'Organisation.

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement sans exclusive

Objectif de l'Organisation : réduire la pauvreté grâce à la promotion d'un environnement macroéconomique favorable à la croissance et au développement sans exclusive, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin d'appuyer la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus dans la région de la CESAP

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|--|---|
| a) Intensification de la coopération régionale et du partage des données d'expérience et des pratiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques visant à réduire la pauvreté et réalisation d'un développement économique et social durable et sans exclusive | a) i) Pourcentage accru du nombre de bénéficiaires d'analyses de la CESAP, y compris dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, témoignant de l'intensification de la coopération dans le domaine de l'élaboration de politiques macroéconomiques valables en faveur du développement ii) Augmentation du nombre de références aux conclusions des publications phares de la CESAP dans des documents directifs, des travaux universitaires et les médias de masse |
| b) Renforcement des capacités des États membres pour qu'ils puissent élaborer et mettre en œuvre des politiques de développement économique à moyen et à long terme, notamment en matière de financement du développement | b) Pourcentage accru des participants aux activités de la CESAP qui sont mieux en mesure de formuler et de mettre en œuvre des politiques économiques valables, y compris en matière de financement du développement |
| c) Renforcement de la capacité des États membres à élaborer des programmes, à appliquer de bonnes pratiques et à formuler des stratégies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en accordant une place spéciale aux questions liées à la réduction de la pauvreté et à l'égalité des sexes dans la région | c) Pourcentage accru des participants aux activités de la CESAP qui déclarent avoir bénéficié des orientations, des pratiques et des stratégies répertoriées, analysées et documentées par la CESAP dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement |
| d) Reclassement progressif des pays les moins avancés grâce à la mobilisation des efforts régionaux visant à réduire la pauvreté et à s'attaquer à d'autres problèmes des pays ayant des besoins spéciaux | d) Pourcentage accru de décisions, de recommandations ou de résolutions issues de réunions intergouvernementales et législatives axées sur la réduction de la pauvreté et d'autres préoccupations des pays ayant des besoins spéciaux |

e) Amélioration de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des programmes pour réduire la pauvreté rurale, y compris des programmes sexospécifiques, grâce au développement durable des cultures secondaires

e) Pourcentage accru des personnes participant à l'action du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique et à d'autres activités de la CESAP qui déclarent être mieux en mesure de formuler et de mettre en œuvre des politiques de développement rural, y compris des politiques sexospécifiques, des programmes de recherche et des projets qui portent notamment sur le développement des cultures secondaires

Stratégie

15.20 La responsabilité de ce sous-programme incombera à la Division de la politique macroéconomique et du développement, avec l'appui du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique. Au titre de ce sous-programme, le secrétariat sera chargé d'intégrer les besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans toutes les activités de la CESAP, en particulier pour ce qui est de la réduction de la pauvreté. Ces bases stratégiques sont ancrées dans les objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, le Document final du Sommet mondial de 2005, le mandat donné par le Conseil économique et social au Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires et les résolutions 62/1 et 63/4 de la CESAP sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région.

15.21 Plus particulièrement axé sur le renforcement de l'aptitude des pays à formuler et à mettre en œuvre des politiques de croissance économique et de développement sans exclusive à l'appui de la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, ce sous-programme favorisera le partage des connaissances sur les politiques macroéconomiques possibles et permettra de trouver sur le plan régional des moyens rapides et efficaces de résoudre les problèmes liés aux vulnérabilités socioéconomiques ainsi qu'aux événements et aux tendances externes, parmi lesquels figure le financement du développement. Une place particulière sera accordée à l'appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en s'attachant notamment à la réduction de la pauvreté et à l'égalité des sexes grâce à une plus grande valeur ajoutée donnée aux stratégies, processus et autres efforts nationaux de développement. Afin d'accroître l'impact de ses activités en les élargissant et en les reproduisant, la CESAP agira en collaboration avec d'autres partenaires de développement, y compris avec d'autres organismes des Nations Unies, afin de favoriser une plus grande synergie en matière de politiques de développement, de grandes orientations macroéconomiques et d'objectifs du Millénaire pour le développement.

Sous-programme 2

Commerce et investissements

Objectif de l'Organisation : renforcer la coopération et l'intégration régionales en matière de commerce, d'investissements, de financement et de transfert de technologie dans la région de la CESAP afin de favoriser un développement durable sans exclusive

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|---|---|
| a) Renforcement des mécanismes régionaux de coopération dans les domaines du commerce, des investissements et du financement | a) i) Nombre d'États membres de la CESAP ayant indiqué que les mécanismes de coopération régionale dans les domaines du commerce, des investissements et du financement promus par la CESAP ont été renforcés ii) Élargissement de la portée et renforcement des engagements pris dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique et/ou accroissement du nombre des pays signataires |
| b) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques efficaces et cohérentes, y compris des politiques sexospécifiques, en matière de commerce et d'investissements, de développement des entreprises et de financement | b) Pourcentage de participants aux activités et initiatives de la CESAP qui affirment avoir amélioré et/ou utilisé leur aptitude à formuler et à mettre en œuvre des politiques efficaces et mutuellement cohérentes et compatibles en matière de commerce et d'investissements, de développement des entreprises et de financement, dont certaines de caractère sexospécifique |
| c) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies favorables à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté rurale grâce au transfert de technologies agricoles et au développement d'entreprises agro-industrielles | c) Pourcentage des personnes participant aux activités du Centre pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique et autres initiatives de la CESAP qui affirment être mieux en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies favorables à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté rurale grâce à la coopération régionale dans les domaines de l'agrotechnologie et du développement des entreprises agricoles |
| d) Renforcement des capacités pour promouvoir des systèmes nationaux novateurs et créer un climat propice au transfert de technologies afin de résoudre les problèmes régionaux de développement | d) Augmentation du nombre d'États membres de la CESAP participant au Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et autres mécanismes de transfert de technologies promus par la CESAP, y compris des réseaux régionaux |

Stratégie

15.22 La responsabilité de ce sous-programme incombera à la Division du commerce et des investissements, avec l'appui du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique. Son orientation stratégique découle principalement des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, du Document issu du Sommet mondial de 2005, du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, de la Déclaration de Shanghai, des résolutions 2005/38 du Conseil économique et social sur les statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et 2005/37 sur les statuts du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique, et de la résolution 62/6 de la Commission sur la gestion de la mondialisation par le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et des investissements.

15.23 Pour atteindre les objectifs fixés, le sous-programme sera mis en œuvre au moyen à la fois de travaux de recherche analytiques et directifs, y compris du renforcement des capacités, de la promotion du transfert de technologie et d'échanges d'acquis d'expérience et de concertations multipartites. On recherchera des cadres communs de nature à faire progresser l'intégration régionale dans les domaines du commerce, des investissements et du financement, du transfert de technologie et du développement des petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises agricoles, d'une manière qui favorise le système commercial multilatéral et d'autres accords multilatéraux pertinents. La diversification, l'extension et le renforcement de l'Accord commercial Asie-Pacifique constitueront un élément central de cette action, tandis que la coopération régionale entre les instituts de recherche par le biais du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation dans le domaine commercial et l'élargissement du forum Asie-Pacifique pour l'efficacité du commerce dont la création est proposée, importants mécanismes de coopération régionale pour faciliter le commerce, sera également encouragée. Dans le domaine du financement, l'accent sera placé sur la promotion des mécanismes régionaux de coopération et d'intégration afin de faciliter les flux financiers régionaux et la mobilisation de moyens de financement pour le commerce et les investissements.

15.24 La Commission collaborera, aux niveaux régional, sous-régional et national, avec les institutions du système des Nations Unies et avec d'autres institutions bilatérales et multilatérales. En particulier, les partenariats seront renforcés avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et avec l'Organisation mondiale du commerce dans le domaine des échanges commerciaux, de même qu'avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), avec le Centre du commerce international CNUCED/OMC et la Banque mondiale dans les domaines des investissements, du transfert de technologie et du développement des entreprises, et avec la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale dans le domaine du financement.

Sous-programme 3 Transports

Objectif de l'Organisation : promouvoir la coopération et l'intégration régionales dans le domaine des transports au service du développement durable et sans exclusive dans la région de la CESAP

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|---|---|
| a) Renforcement des connaissances et des capacités des États membres afin qu'ils puissent élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes viables et efficaces dans le domaine des transports, y compris ceux nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement | <p>a) i) Augmentation du nombre de politiques, programmes, projets et initiatives des gouvernements qui reprennent les principes ou les recommandations préconisés par la CESAP dans le domaine des transports</p> <p>ii) Accroissement du pourcentage des délégations participant aux activités de la CESAP qui affirment avoir amélioré leurs connaissances et leur aptitude à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces et viables dans le domaine des transports</p> |
| b) Amélioration de l'aptitude des États membres et des institutions financières internationales à utiliser la Route de l'Asie, le Chemin de fer transasiatique et d'autres initiatives lancées par la CESAP pour la planification des raccordements dans le transport international multimodal | <p>b) i) Augmentation du nombre d'études de faisabilité réalisées au titre de projets d'investissement et d'améliorations des infrastructures dans les correspondances intermodales sur la Route de l'Asie et le Chemin de fer transasiatique</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'adhésions aux accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux parmi les États membres de la CESAP</p> |
| c) Accroissement des capacités des États membres de la CESAP et des industries régionales pour prendre des mesures afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des opérations et la logistique des transports internationaux | <p>c) i) Accroissement du nombre d'initiatives visant à améliorer la sécurité des transports, à recenser les goulots d'étranglement sur les itinéraires et à certains postes frontière</p> <p>ii) Augmentation du nombre de trains porte-conteneurs et de services de transport intermodal prévus sur la Route de l'Asie et le Chemin de fer transasiatique et le long des itinéraires interrégionaux</p> |

Stratégie

15.25 La responsabilité de ce sous-programme incombera à la Division des transports. Son orientation stratégique découlera principalement des résolutions 60/5 (Amélioration de la sécurité routière mondiale) et 61/212 (Résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de

développement sur la coopération en matière de transport en transit), de la résolution 2004/6 du Conseil économique et social sur la Déclaration de Shanghai, et des résolutions 60/4 (Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie), 61/11 (Mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty), 62/4 (Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique) et 63/9 [Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)] de la CESAP.

15.26 Ce sous-programme appuiera l'action menée par les États membres de la CESAP dans une optique équilibrée, efficiente et intégrée du développement économique et social visant à instaurer une approche et une logistique du transport intermodal international qui soient efficaces, intégrées et de nature à favoriser l'essor des zones côtières, de l'arrière-pays et des pays sans littoral en mettant à leur disposition des moyens d'accès réels et électroniques et en assurant leur connectivité.

15.27 Au cours de la période biennale 2010-2011, ce sous-programme portera en priorité sur la poursuite du développement des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, notamment en fournissant des services de secrétariat aux accords intergouvernementaux relatifs à ces réseaux, dont le Secrétaire général est le dépositaire. Le sous-programme permettra de définir les besoins et les priorités, de s'attaquer aux obstacles à la circulation autres que matériels, y compris ceux observés aux postes frontière, et créera un cadre institutionnel de nature à encourager l'installation de parcs intérieurs à conteneurs ou de ports secs dotés de raccordements aux ports maritimes et aux aéroports. L'application de mesures destinées à favoriser l'amélioration des ports secs en tant que pôles de croissance économique, et de créer ainsi des emplois et de réduire la pauvreté, sera aussi poursuivie.

Sous-programme 4 Environnement et développement

Objectif de l'Organisation : améliorer la viabilité environnementale du développement économique et l'efficacité de la gestion des ressources en énergie et en eau de la région de la CESAP afin d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|--|---|
| a) Renforcement du consensus parmi les États membres sur un nombre accru de questions liées à la croissance économique respectueuse de l'environnement | a) Nombre de documents issus de réunions qui témoignent de l'accord des États membres de la CESAP sur les questions liées à la croissance économique respectueuse de l'environnement |
| b) Amélioration de la sensibilisation et de la compréhension parmi les décideurs dans les domaines de la planification, du financement et autres ministères concernés et parmi les parties prenantes dans la région de la CESAP, des politiques et des programmes possibles pour | b) Pourcentage de participants aux activités de la CESAP qui affirment avoir pris conscience des choix possibles en matière de politiques et de programmes et de mieux les comprendre |

promouvoir une croissance économique respectueuse de l'environnement

c) Amélioration de l'aptitude des États membres de la CESAP à élaborer des politiques et des programmes, y compris ceux qui ont une composante pauvreté ou sexospécifique, pour promouvoir une croissance économique respectueuse de l'environnement

d) Accroissement des capacités nationales des États membres de la CESAP afin qu'ils puissent formuler des politiques et des stratégies efficaces pour la gestion et l'utilisation des ressources en énergie et en eau

c) Pourcentage de participants aux activités de la CESAP qui affirment avoir amélioré leurs compétences pour l'élaboration de politiques et de programmes, y compris ceux qui comportent un volet relatif à la pauvreté ou aux questions sexospécifiques

d) Augmentation du pourcentage de participants aux activités de la CESAP qui déclarent avoir amélioré leur niveau de compétences dans la gestion et l'utilisation efficace des ressources énergétiques et hydrauliques

Stratégie

15.28 La responsabilité de ce sous-programme incombera à la Division de l'environnement et du développement. Son orientation stratégique découle principalement des objectifs de développement internationalement convenus, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, du Document final du Sommet mondial de 2005, des textes issus des autres grandes conférences des Nations Unies et des accords internationaux conclus depuis 1992 qui ont trait à l'environnement et au développement, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, de la Déclaration de Shanghai et de la résolution 61/9 de la Commission sur la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005).

15.29 Ce sous-programme s'attachera en priorité à utiliser des méthodes novatrices et pragmatiques pour promouvoir une croissance économique respectueuse de l'environnement et sans exclusive et appuyer la coopération régionale axée sur la protection de l'environnement, la gestion environnementalement durable des ressources en énergie et en eau, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et de la performance environnementale des principaux intervenants. Compte tenu des préoccupations croissantes que suscite la sécurité énergétique, question étroitement liée aux changements climatiques et aux mesures prises pour en atténuer les effets, le sous-programme s'attachera à promouvoir la sécurité énergétique et l'énergie au service du développement durable.

15.30 Ce sous-programme aidera les États membres de la CESAP à arrêter et à mettre en œuvre des politiques et des programmes durables, notamment ceux qui visent à permettre d'atteindre les objectifs de développement 1 et 7 énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et encouragera une plus large participation de toutes les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, aux processus de décision régionaux et nationaux qui s'occupent de croissance économique respectueuse de l'environnement. En outre, ce sous-programme cherchera à compléter les efforts réalisés par les États membres pour résoudre les problèmes liés à la sécurité énergétique et au développement durable grâce à l'analyse et à la promotion d'une coopération renforcée pour les questions énergétiques aux échelons sous-régional et régional. La priorité sera accordée à la collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales pour la création d'outils et de réseaux à l'appui des initiatives susmentionnées.

Sous-programme 5 Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophes

Objectif de l'Organisation : renforcer la coopération régionale afin d'améliorer la gestion des catastrophes et des risques socio-économiques connexes et encourager l'application des technologies de l'information et des communications au service du développement socioéconomique dans la région de la CESAP

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|--|--|
| a) Renforcement du partage des connaissances entre les États membres de la CESAP concernant les choix politiques, les stratégies et les bonnes pratiques pour ce qui est de la connectivité des technologies de l'information et des communications (TIC) et pour intégrer une démarche multirisque dans la réduction des risques de catastrophes dans le développement national | <p>a) i) Pourcentage accru des participants aux activités de la CESAP relatives à la connectivité des TIC et à la réduction des risques de catastrophe qui ont déclaré que le partage des connaissances s'était intensifié dans la région</p> <p>ii) Augmentation du nombre de données sur les procédés d'application des politiques relatives à la réduction des risques de catastrophe qui ont été recueillies, documentées, analysées et diffusées par la CESAP à ses États membres</p> |
| b) Renforcement des mécanismes régionaux de coopération à l'appui de la connectivité des TIC et de la gestion des risques de catastrophe | <p>b) i) Augmentation du nombre d'États membres de la CESAP qui adoptent des mesures visant à améliorer les mécanismes régionaux de coopération parrainés par la CESAP à l'appui de la connectivité des TIC</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États membres de la CESAP qui participent activement aux mécanismes régionaux de coopération pour la gestion des risques de catastrophe parrainés par la CESAP</p> |
| c) Amélioration des capacités des États membres de la CESAP dans le domaine de l'évaluation multirisque, de la préparation, de l'alerte rapide et de l'intervention en cas de catastrophe | c) Pourcentage accru des États membres participant aux activités de la CESAP qui affirment être mieux en mesure d'évaluer les risques de catastrophe, de s'y préparer et d'intervenir |
| d) Amélioration des capacités institutionnelles des États membres de la CESAP pour appliquer les TIC au service du développement économique | d) Pourcentage accru des participants qui bénéficient des services fournis par le Centre de formation Asie-Pacifique pour les technologies de l'information et de la communication et d'autres initiatives de la CESAP, et augmentation notamment du nombre de ceux qui affirment être mieux en mesure d'utiliser les TIC au service du développement économique |

Stratégie

15.31 La responsabilité de ce sous-programme incombera à la Division des technologies de l'information et des communications et de la réduction des risques de catastrophe. Son orientation stratégique découle principalement de la Conférence mondiale de 2005 sur la réduction des catastrophes, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Hyogo et du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, et de la résolution 60/250 de l'Assemblée générale sur le Sommet mondial sur la société de l'information. Faisant suite à la Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes, l'Assemblée, dans sa résolution 59/233, a souligné l'importance d'une étroite coopération et coordination entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et d'autres en ce qui concerne les catastrophes naturelles et la vulnérabilité. La Commission, dans la résolution 62/2, qui contient la Déclaration de Jakarta sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement des infrastructures, y compris en rapport avec la gestion des catastrophes, et dans la résolution 62/7 sur le renforcement de la coopération et de la coordination régionales en faveur des systèmes d'alerte rapide au tsunami, a reformulé les mandats mondiaux ci-dessus sous forme de cadre d'action pour la région de l'Asie et du Pacifique. Par ailleurs, la résolution 2005/40 du Conseil économique et social sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement, de même que la résolution 62/5 de la Commission sur la construction de la société de l'information en Asie et dans le Pacifique, définissent l'orientation du sous-programme. Celui-ci cherchera à renforcer ce cadre, qui servira de base à un forum régional sur la recherche de consensus pour agir et disposer d'un mécanisme efficace pour contribuer à l'exécution des mandats universels.

15.32 Ce sous-programme améliorera les capacités des membres de la CESAP dans ce domaine afin de réduire l'impact socioéconomique des catastrophes, naturelles ou autres, selon le cas. Il s'attachera en priorité à remédier aux insuffisances dans la préparation aux catastrophes, en particulier en ce qui concerne la promotion des systèmes régionaux multirisques d'alerte rapide, en mettant à profit l'avantage comparé de la CESAP parmi les mécanismes sous-régionaux existants pour faire face aux catastrophes liées aux cyclones tropicaux dans le cadre des efforts entrepris pour mettre en place des mécanismes adaptés aux tsunamis et à l'alerte rapide multirisque ainsi que des mécanismes régionaux de coopération permettant d'accéder aisément et efficacement aux outils techniques spatiaux. L'un des objectifs à long terme du Secrétariat est de contribuer, par le biais des activités inscrites dans ce sous-programme, aux éléments Asie-Pacifique relatifs à un système mondial multirisque de gestion et d'alerte rapide qui concilierait les aspects techniques de la réduction des risques de catastrophes, la coopération des institutions et la participation des collectivités.

15.33 Ce sous-programme mettra l'accent sur l'acquisition et le partage des connaissances et renforcera les compétences des décideurs pour qu'ils puissent créer des sociétés résistant mieux aux risques. Il insistera sur la sensibilisation aux catastrophes et sur les mesures d'intervention, notamment par le biais d'une meilleure évaluation des risques, des moyens de planification, de prévention, d'atténuation des risques et d'alerte rapide dans une conception globale de la gestion multirisque. On s'attachera tout particulièrement à répondre aux besoins spéciaux des groupes vulnérables, à contribuer à réduire la pauvreté et à garantir

l'égalité des sexes. Le sous-programme mettra aussi l'accent sur la coopération régionale et le renforcement des capacités afin d'atténuer les effets des catastrophes sur les populations et les infrastructures, évitant ainsi que les catastrophes n'absorbent des ressources destinées au développement durable.

15.34 Le sous-programme encouragera la coopération régionale et les partenariats pour améliorer la connectivité des technologies de l'information et des communications en privilégiant l'harmonisation des politiques, le développement des infrastructures et le renforcement des capacités dans le domaine des TIC. Afin d'atteindre l'objectif de l'édification d'une société de l'information à dimension humaine dans la région de l'Asie et du Pacifique, le sous-programme encouragera l'élargissement de l'accès aux TIC et le développement de leur utilisation, en particulier dans les pays les moins avancés et d'autres pays ayant des besoins spéciaux. Ces efforts se doubleront aussi d'activités de renforcement des capacités menées par le Centre Asie-Pacifique de formation. Les capacités ainsi acquises par les principaux intervenants dans le domaine des TIC contribueront à optimiser l'usage des infrastructures et le développement des applications des TIC en faveur du développement socioéconomique. La stratégie adoptée dans le cadre de ce sous-programme consistera à encourager la coopération entre les divisions et à collaborer avec d'autres organisations intergouvernementales et les mécanismes régionaux existants afin de régler les questions de connectivité et de renforcement des capacités dans ce domaine et à mettre à la disposition des États membres des analyses de haute qualité et des orientations possibles.

15.35 Afin de mener les activités prévues par ce sous-programme avec plus d'efficacité et d'éviter les doubles emplois, des partenariats stratégiques seront créés avec d'autres organismes des Nations Unies et des intervenants nationaux et régionaux, y compris avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique et d'autres institutions spécialisées, fonds et programmes concernés du système des Nations Unies, banques de développement, institutions régionales et sous-régionales, et organisations de la société civile et du secteur privé.

Sous-programme 6 Développement social

Objectif de l'Organisation : renforcer la coopération dans la région de la CESAP afin que les États membres puissent créer des sociétés moins exclusives grâce à des politiques sociales et financières et à des mesures en faveur de la protection sociale et du développement

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|--|---|
| a) Facilitation effective des examens régionaux visant à évaluer les progrès, remédier aux insuffisances, définir et créer des consensus sur les domaines d'action prioritaires pour respecter les engagements pris dans le cadre des processus intergouvernementaux de l'ONU en matière de développement social, de population, | a) Pourcentage accru des participants qui estiment que les activités menées par la CESAP en vue de faire le point de la mise en œuvre des mandats mondiaux sont pertinentes et utiles et que les mesures concertées qui en résultent tiennent compte des préoccupations et des priorités régionales |

de personnes âgées, de personnes handicapées, d'égalité des sexes et de santé

- | | |
|---|--|
| <p>b) Amélioration de la sensibilisation aux choix politiques, aux stratégies et aux bonnes pratiques s'agissant de politiques sociales et de mesures de protection sociale, y compris celles axées sur la réduction de la pauvreté</p> | <p>b) i) Augmentation du nombre d'études analytiques sur les choix politiques, les statistiques et les meilleures pratiques réalisées par la CESAP et communiquées à ses États membres</p> <p>ii) Augmentation de la demande dont fait l'objet l'information de la CESAP sur les politiques, les pratiques, les statistiques et les données disponibles sur le site Web de la Division</p> |
| <p>c) Renforcement des capacités et augmentation de la coopération technique dans les États membres de la CESAP pour l'élaboration et la mise en œuvre ainsi que le financement de politiques sociales destinées à créer des sociétés moins exclusives, à réduire la pauvreté et à promouvoir l'égalité des sexes</p> | <p>c) i) Pourcentage accru des participants aux activités de la CESAP qui affirment que les connaissances et les moyens d'action mis à leur disposition sont pertinents et utiles pour édifier des sociétés sans exclusive, réduire la pauvreté et promouvoir l'égalité des sexes</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'initiatives de coopération technique sexospécifiques facilitées par la Commission dans les États membres</p> |

Stratégie

15.36 La responsabilité de ce sous-programme incombera à la Division du développement social. Son orientation stratégique découle des engagements convenus lors des conférences intergouvernementales pertinentes de l'ONU, notamment le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et la Conférence internationale sur le financement du développement. Parmi les mandats régionaux qui ont influé sur l'orientation de ce sous-programme figure le Cadre d'action du Millénaire pour l'intégration des handicapés (Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique). La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a également influé sur l'orientation du sous-programme. L'action de politique sociale du sous-programme axée sur les questions de population, de vieillissement et de protection sociale s'inspire également du Plan d'action sur la population et la pauvreté adopté par la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, du Plan d'action de Macao sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique et de la résolution 62/133 de l'Assemblée générale sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

15.37 Ce sous-programme vise à renforcer les capacités des États membres de la CESAP et la coopération régionale entre ces pays pour leur permettre d'élaborer et

de mettre en œuvre des politiques sociales et de créer des cadres institutionnels destinés à instaurer des sociétés sans exclusive et de réduire la pauvreté, et d'en assurer le suivi. Il encouragera les travaux de recherche et d'analyse sur les grandes questions émergentes en matière de développement, comme les migrations internationales qui ont des dimensions sociales et des ramifications régionales. Il agira sur plusieurs fronts, notamment pour instaurer l'égalité des sexes et le respect des droits, encouragera la constitution de partenariats avec toute une gamme d'intervenants, y compris avec les organisations non gouvernementales et la société civile, et favorisera une étroite collaboration et coordination avec d'autres organisations des Nations Unies afin de produire un développement sans exclusive. Il créera aussi des partenariats multisectoriels avec d'autres divisions de la CESAP afin de promouvoir la prospérité économique, le progrès social et la viabilité de l'environnement d'une manière intégrée.

Sous-programme 7 Statistique

Objectif de l'Organisation : accroître l'utilisation des statistiques afin de prendre des décisions réfléchies et encourager l'établissement et la diffusion de statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales de base dans la région de la CESAP

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|---|---|
| a) Amélioration de la compréhension et des capacités des statisticiens nationaux officiels, des décideurs et de la population pour leur permettre d'évaluer les grandes tendances socioéconomiques dans la région de la CESAP, notamment les progrès obtenus en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement | a) Pourcentage des statisticiens et des décideurs nationaux qui estiment que les documents établis par la CESAP sont pertinents et utiles pour suivre les grandes tendances socioéconomiques et prendre des décisions sur les politiques connexes |
| b) Accroissement de l'accès des décideurs et de la population à des données comparables sur les principaux indicateurs démographiques, sociaux, économiques et environnementaux pour la région de la CESAP | b) Élargissement de l'accès en ligne à des données statistiques fournies par la CESAP |
| c) Amélioration de l'aptitude des États membres de la CESAP à produire des données comparables et ventilées par sexe conformément aux normes internationalement convenues et aux bonnes pratiques | c) Pourcentage des participants aux activités pertinentes de la CESAP qui affirment être en mesure d'appliquer les connaissances acquises à l'établissement de données comparables ventilées par sexe |
| d) Renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistique dans la région de la CESAP pour établir, diffuser et analyser des données conformément aux normes internationalement convenues et aux bonnes pratiques | d) Pourcentage accru des stagiaires à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique qui affirment être mieux en mesure d'agir afin d'améliorer la qualité des données et des services fournis par les services nationaux de statistique |

Stratégie

15.38 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division de statistique, avec l'appui de l'Institut de statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. Son orientation stratégique découle principalement des résolutions 55/2 (Déclaration du Millénaire) et 60/1 (Document final du Sommet mondial de 2005) de l'Assemblée générale, notamment pour ce qui est du suivi des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle découle également des résolutions 2005/13 (Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010), 2005/36 (Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique) et 2006/6 (Renforcement des capacités statistiques) du Conseil économique et social ainsi que de la résolution 62/10 de la Commission sur le renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique. L'objectif de ce sous-programme sera atteint grâce à un ensemble équilibré d'activités normatives et analytiques et de coopération technique visant à améliorer l'établissement et la diffusion par les services nationaux de statistique de données démographiques, socioéconomiques et environnementales de base ventilées par sexe, s'il y a lieu, au nombre desquelles figurent les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, et à encourager leur utilisation par les décideurs et la population dans la région, conformément aux normes internationalement convenues et aux bonnes pratiques.

15.39 Au cours de la période biennale 2010-2011, le sous-programme continuera à : a) encourager l'utilisation de statistiques pour arriver à des décisions réfléchies; b) appuyer l'établissement de statistiques économiques, sociales et environnementales pour la région de l'Asie et du Pacifique; et c) faciliter l'application de normes internationales nouvelles et existantes, y compris les nouvelles classifications économiques et sociales et le système révisé de comptabilité nationale. Le sous-programme s'attachera notamment à améliorer la disponibilité et la qualité des données permettant de mesurer les résultats obtenus, en particulier en matière d'inclusion sociale et d'égalité des sexes. Par ailleurs, le sous-programme renforcera encore la diffusion des données grâce à des publications et en mettant des bases de données en ligne à la disposition des pays appartenant à la région de la CESAP. Il augmentera aussi son appui informatique aux autres sous-programmes de la CESAP et intensifiera sa collaboration avec eux pour l'établissement des études analytiques du Secrétariat par le biais notamment d'une base de données commune, de publications statistiques et de services consultatifs pour le travail d'analyse statistique et économétrique.

15.40 Afin de renforcer la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies et d'accroître la coordination entre les institutions internationales, la CESAP agira en étroite coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et d'autres organes concernés de l'ONU, les banques et les fonds de développement, les organisations régionales et sous-régionales et d'autres partenaires et réseaux statistiques. En particulier, la collecte de données sera coordonnée avec d'autres institutions internationales et commissions régionales, conformément aux mandats pertinents.

Sous-programme 8

Activités sous-régionales de développement

Composante 1

Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

Objectif de l'Organisation : promouvoir un développement sans exclusive et durable ainsi que la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en s'attachant aux priorités spécifiques aux États membres de la CESAP dans le Pacifique

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|--|---|
| a) Renforcement des capacités des États membres de la CESAP pour qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement économique et social, y compris ceux axés sur des questions sexospécifiques, pour agir dans les principaux domaines prioritaires dans le Pacifique | a) Pourcentage accru des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes, y compris ceux axés sur des questions sexospécifiques, visant à agir dans les principaux domaines prioritaires dans le Pacifique |
| b) Renforcement des partenariats et du partage des connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour agir dans les principaux domaines prioritaires dans le Pacifique afin de favoriser la réalisation des objectifs internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement | b) i) Nombre accru d'initiatives de collaboration faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres grands partenaires de développement dans le Pacifique qui ont été facilitées par la CESAP ii) Nombre accru d'institutions partenaires dans la région du Pacifique qui participent aux réunions de partage des connaissances organisées par la CESAP |

Composante 2

Activités sous-régionales de développement dans l'Asie de l'Est et du Nord-Est

Objectif de l'Organisation : promouvoir un développement sans exclusive et durable et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en s'attachant aux priorités spécifiques aux États membres de la CESAP en Asie de l'Est et du Nord-Est

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|---|--|
| a) Renforcement des capacités des États membres de la CESAP pour qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement économique et social, y compris ceux axés sur des questions sexospécifiques, pour agir dans les principaux domaines prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est | a) Pourcentage accru des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes, y compris ceux axés sur des questions sexospécifiques, visant à agir dans les principaux domaines prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est |

- | | |
|---|--|
| <p>b) Renforcement des partenariats et du partage des connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour agir dans les principaux domaines prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est afin de favoriser la réalisation des objectifs internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement</p> | <p>b) i) Nombre accru d'initiatives de collaboration faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres grands partenaires de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est qui ont été facilitées par la CESAP</p> <p>ii) Nombre accru d'institutions partenaires en Asie de l'Est et du Nord-Est qui participent aux réunions de partage des connaissances organisées par la CESAP</p> |
|---|--|

Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

Objectif de l'Organisation : promouvoir un développement sans exclusive et durable et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en s'attachant aux priorités spécifiques aux États membres de la CESAP en Asie du Nord et en Asie centrale

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

- | | |
|--|--|
| <p>a) Renforcement des capacités des États membres de la CESAP pour qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement économique et social, y compris ceux axés sur des questions sexospécifiques, pour agir dans les principaux domaines prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale</p> <p>b) Renforcement des partenariats et du partage des connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour agir dans les principaux domaines prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale afin de favoriser la réalisation des objectifs internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement</p> | <p>a) Pourcentage accru des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes, y compris ceux axés sur des questions sexospécifiques, visant à agir dans les principaux domaines prioritaires en Asie du Nord et en Asie centrale</p> <p>b) i) Nombre accru d'initiatives de collaboration faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres grands partenaires de développement en Asie du Nord et en Asie centrale qui ont été facilitées par la CESAP</p> <p>ii) Nombre accru d'institutions partenaires en Asie du Nord et en Asie centrale qui participent aux réunions de partage des connaissances organisées par la CESAP</p> |
|--|--|

Composante 4**Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest**

Objectif de l'Organisation : promouvoir un développement sans exclusive et durable et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en s'attachant aux priorités spécifiques aux États membres de la CESAP en Asie du Sud et du Sud-Ouest

Réalisations escomptées (Secrétariat)**Indicateurs de succès**

a) Renforcement des capacités des États membres de la CESAP pour qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement économique et social, y compris ceux axés sur des questions sexospécifiques, pour agir dans les principaux domaines prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest

a) Pourcentage accru des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes, y compris ceux axés sur des questions sexospécifiques, visant à agir dans les principaux domaines prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest

b) Renforcement des partenariats et du partage des connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour agir dans les principaux domaines prioritaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest afin de favoriser la réalisation des objectifs internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement

b) i) Nombre accru d'initiatives de collaboration faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres grands partenaires de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest qui ont été facilitées par la CESAP

ii) Nombre accru d'institutions partenaires en Asie du Sud et du Sud-Ouest qui participent aux réunions de partage des connaissances organisées par la CESAP

Composante 5**Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est**

Objectif de l'Organisation : promouvoir un développement sans exclusive et durable et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en s'attachant aux priorités spécifiques aux États membres de la CESAP en Asie du Sud-Est

Réalisations escomptées (Secrétariat)**Indicateurs de succès**

a) Renforcement des capacités des États membres de la CESAP pour qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement économique et social, y compris ceux axés sur des questions sexospécifiques, pour agir dans les principaux domaines prioritaires en Asie du Sud-Est

a) Pourcentage accru des participants qui affirment avoir trouvé les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes, y compris ceux axés sur des questions sexospécifiques, visant à agir dans les principaux domaines prioritaires en Asie du Sud-Est

- | | |
|---|---|
| b) Renforcement des partenariats et du partage des connaissances entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés pour agir dans les principaux domaines prioritaires en Asie du Sud-Est afin de favoriser la réalisation des objectifs internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement | b) i) Nombre accru d'initiatives de collaboration faisant appel aux États membres, à la société civile et à d'autres grands partenaires de développement en Asie du Sud-Est qui ont été facilitées par la CESAP ii) Nombre accru d'institutions partenaires en Asie du Sud-Est qui participent aux réunions de partage des connaissances organisées par la CESAP |
|---|---|
-

Stratégie

15.41 La responsabilité d'ensemble de la coordination de ce sous-programme incombera au Bureau du Secrétaire exécutif et la mise en œuvre des activités bénéficiera de l'appui du Centre opérationnel de la CESAP pour le Pacifique, qui existe déjà, et de quatre bureaux sous-régionaux pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et l'Asie du Sud-Est dont la création a été proposée à l'Assemblée générale dans le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708, par. 323 et 324). Ce sous-programme est proposé afin de garantir que les préoccupations prioritaires spécifiques aux cinq sous-régions de la CESAP sont effectivement et équitablement prises en compte.

15.42 Le mandat et l'orientation stratégique de ce sous-programme découlent principalement des objectifs du Millénaire pour le développement, du Document final du Sommet mondial de 2005, du Sommet mondial sur le développement durable, du Programme d'action d'Almaty et de la Stratégie de Maurice sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

15.43 Compte tenu de l'énorme étendue géographique et de la grande diversité de la région de l'Asie et du Pacifique, ce sous-programme renforcera la présence et les interventions de la Commission au niveau sous-régional, permettant ainsi de mieux cibler et exécuter les programmes qui répondent à des priorités spécifiques des États membres dans les différentes sous-régions, y compris la pauvreté et le développement durable. Ce sous-programme apportera une assistance technique plus ciblée et renforcée afin de résoudre les grands problèmes de développement, au nombre desquels figure le renforcement des capacités, en fournissant sur demande des services consultatifs, en organisant des ateliers et en réalisant des projets sur le terrain.

15.44 Ce sous-programme servira de catalyseur pour rendre opérationnelle l'action analytique et normative de la CESAP aux niveaux sous-régional et national. L'accent sera mis sur le partage des connaissances et la constitution de réseaux, notamment la diffusion des bonnes pratiques pouvant être adaptées, la mise en commun des données d'expérience et leur reproduction. Un élément central de la stratégie consistera à renforcer les partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres partenaires de développement, dont la société civile, aux niveaux sous-régional et national, afin de contribuer à la réalisation des

objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Textes portant autorisation des programmes et des sous-programmes

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|------------------|---|
| 55/2 | Déclaration du Millénaire (tous les sous-programmes) |
| 55/279 | Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes) |
| 57/253 | Sommet mondial pour le développement durable (tous les sous-programmes) |
| 57/270 A et B | Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (tous les sous-programmes) |
| 58/201 | Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (sous-programmes 2, 3 et 8) |
| 59/250 | Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (tous les sous-programmes) |
| 60/1 | Document final du Sommet mondial de 2005 (tous les sous-programmes) |
| 60/188 | Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programmes 1, 2 et 6) |
| 60/204 | Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance |
| 60/205 | Science et technique au service du développement (sous-programmes 1, 2 et 3) |
| 60/212 | Coopération Sud-Sud (tous les sous-programmes) |
| 60/215 | Vers des partenariats mondiaux (tous les sous-programmes) |
| 60/228 | Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes) |

- 61/1 Déclaration adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau tenue par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 61/4 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (tous les sous-programmes)
- 61/12 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (sous-programmes 2, 3, 4 et 8)
- 61/16 Renforcement du Conseil économique et social (tous les sous-programmes)
- 61/46 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (tous les sous-programmes)
- 61/49 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (tous les sous-programmes)
- 61/169 Le droit au développement (tous les sous-programmes)
- 61/207 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (tous les sous-programmes)
- 61/210 Intégration des économies en transition à l'économie mondiale (sous-programmes 1 et 2)
- 61/211 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 61/266 Multilinguisme (tous les sous-programmes)
- 62/187 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (sous-programmes 1, 2 et 6)
- 62/204 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (sous-programmes 2, 3 et 8)
- 62/208 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 62/209 Coopération Sud-Sud (tous les sous-programmes)
- 62/211 Vers des partenariats mondiaux (tous les sous-programmes)

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 37 (IV) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
- 1895 (LVII) Changement du nom de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (tous les sous-programmes)
- 2000/5 Décennie de la coopération au développement de la sous-région du bassin du Mékong (2000-2009) (sous-programmes 4 et 5)
- 2002/2 Restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (tous les sous-programmes)
- 2004/6 Déclaration de Shanghai (tous les sous-programmes)
- 2004/7 Mise en œuvre des projets de coopération technique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (tous les sous-programmes)
- 2005/305 Favoriser la coordination et le regroupement des travaux des commissions techniques (tous les sous-programmes)
- 2006/4 La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim (sous-programmes 1 et 6)
- 2006/14 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous (tous les sous-programmes)
- 2007/29 Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programmes 1, 2 et 6)
- 2007/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 2007/33 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 56/1 Décennie de la coopération au développement de la sous-région du bassin du Mékong (2000-2009) (sous-programmes 1, 2 et 3)
- 59/3 Application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique durant la Décennie pour les handicapés (2003-2012) (sous-programmes 6 et 7)
- 59/4 Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 60/1 Déclaration de Shanghai (tous les sous-programmes)
- 60/3 Mise en œuvre des projets de coopération technique de la CESAP (tous les sous-programmes)
- 61/1 Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission (tous les sous-programmes)
- 61/9 Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (sous-programmes 4 et 5)
- 61/10 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale du 18 mai 2005 (sous-programmes 6 et 7)
- 62/1 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP (tous les sous-programmes)
- 62/2 Déclaration de Jakarta sur le renforcement de la coopération régionale pour le développement des infrastructures, y compris en rapport avec la gestion des catastrophes (sous-programmes 1, 3, 4 et 5)
- 62/11 Mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (tous les sous-programmes)
- 62/12 Renforcement des pays et territoires insulaires en développement du Pacifique par la coopération régionale (sous-programmes 3, 4 et 5)
- 63/1 Déclaration d'Almaty : commémoration du soixantième anniversaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (tous les sous-programmes)
- 63/3 Examen de l'appareil de conférence de la Commission (tous les sous-programmes)
- 63/4 Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP (tous les sous-programmes)
- 63/5 Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit dans les pays en développement sans littoral et de transit (sous-programmes 2 et 3)

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement sans exclusive

Résolutions de l'Assemblée générale

- 60/186 Système financier international et développement
- 61/157 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 61/188 Crise de la dette extérieure et développement
- 61/206 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 61/213 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
- 61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/39 Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique
- 2005/45 Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable
- 2007/36 Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural

Résolution de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 61/5 Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 2

Commerce et investissement

Résolution de l'Assemblée générale

- 61/186 Commerce international et développement

Résolution du Conseil économique et social

- 2005/37 Statuts du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique
- 2005/38 Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 61/3 Statuts du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique
- 61/4 Statuts du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
- 62/6 Gérer la mondialisation par le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et des investissements

Sous-programme 3
Transports

Résolutions de l'Assemblée générale

- 60/5 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 61/212 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/40 Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement
- 2006/46 Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement
- 2007/6 Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- 2007/8 Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 60/4 Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie
- 61/6 Établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement

- 61/11 Mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
- 62/4 Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique
- 62/5 Construire la société de l'information en Asie et dans le Pacifique
- 63/9 Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régionale pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)

Sous-programme 4

Environnement et développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème "L'eau, source de vie" (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
- 60/197 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 60/199 Promotion des sources d'énergies nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial
- 61/195 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 62/189 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Résolution du Conseil économique et social

- 2006/49 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session

Résolution de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 63/6 Mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

**Sous-programme 5
Technologies de l'information et des communications
et réduction des risques de catastrophes**

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/233 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 60/195 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 60/196 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 61/110 Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence
- 61/131 Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
- 61/132 Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien
- 61/198 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 61/200 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 62/192 Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 62/7 Renforcement de la coopération et de la coordination régionales en faveur des systèmes d'alerte rapide au tsunami au moyen du Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est
- 63/10 Examen des modalités de coopération régionale pour la gestion des catastrophes naturelles, en particulier l'établissement d'un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (sous-programme 5)

Sous-programme 6

Développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

- S-26/2 Déclaration d'engagement sur le VIH/sida
- 58/142 Participation des femmes à la vie politique
- 58/145 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 59/27 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
- 59/149 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- 59/165 Mesures à prendre en vue d'éliminer les crimes d'honneur commis contre les femmes et les filles
- 59/167 Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le Document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »
- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 60/2 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
- 60/131 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 60/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 60/135 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 60/136 Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 60/138 Amélioration de la situation des femmes dans les zones rurales
- 60/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 60/210 Participation des femmes au développement
- 60/230 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 60/262 Déclaration politique sur le VIH/sida

- 61/106 Convention relative aux droits des personnes handicapées
- 61/140 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- 61/141 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/143 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 61/144 Traite des femmes et des filles
- 61/145 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/165 Protection des migrants
- 61/208 Migrations internationales et développement
- 62/133 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 62/205 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
- 62/206 Participation des femmes au développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2003/14 Modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2004/10 Situation des femmes et des filles en Afghanistan
- 2004/11 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes
- 2004/12 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur l'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits
- 2006/15 Promotion de l'emploi des jeunes

- 2006/16 Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés
- 2006/18 Organisation future et méthodes de travail de la Commission du développement social
- 2007/32 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- 58/4 Promotion d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique au XXI^e siècle
- 59/1 Suite donnée au niveau régional à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida
- 59/2 Renforcement de la protection sociale dans la région de l'Asie et du Pacifique
- 60/2 Appel régional au renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique
- 61/7 Coopération régionale pour la protection des personnes vulnérables par la promotion des aspects économiques et sociaux de la sécurité humaine comme suite à la Déclaration de Shanghai
- 61/8 Examen à mi-parcours de l'application du Cadre d'action du Millénaire de Biwako pour l'intégration des handicapés en Asie et dans le Pacifique
- 61/12 Appel régional au renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique
- 62/8 Mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation
- 63/7 Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
- 63/8 Financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 7
Statistique

Résolutions du Conseil économique et social

- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010
- 2005/36 Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

2006/6 Renforcement des capacités statistiques

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

246 Services statistiques en Asie et dans le Pacifique
(XLII)

61/2 Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

62/10 Renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 8
Activités sous-régionales pour le développement

Résolutions de l'Assemblée générale

60/194 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

61/48 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

61/196 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

62/191 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

237 (XL) Activités de la Commission dans le Pacifique

60/6 Revitalisation du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique

60/7 Programme en faveur des villes dans le Pacifique

62/9 Suivi régional de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement